

Décret

Générale

colonial

Décret n° 727 portant nomination de Commissaires Nationaux.

n° 727

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 février 1943

Numéro JO

n° 10 du 15/05/1943

Date du numéro

15 mai 1943

VISAS

Vu l'ordonnance n. 16 du 24 Septembre 1941, portant organisation nouvelle des Pouvoirs publics de la France Libre

Vu le décret n. 726 du 5 février 1943, relatif à la constitution du Comité national

Vu les décrets n. 2, du 24 Septembre 1941, 363 du 28 Juillet 1942, 519 du 17 Octobre 1942 portant nomination de commissaires nationaux ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés : Commissaire national aux Colonies : M. René PLEVEN. Commissaire national aux affaires étrangère : M. René MASSIGLI.

Art. 2

- Les dispositions du décret n. 519 du 17 Octobre 1942 sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions de l'article précédent.

Art. 3

Le Commissaire national aux colonies, le Commissaire national à la justice et à l'instruction publique et le Commissaire national aux affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la France Combattante.

C. DE GAULLE Par le Chef de la France Combattante, **Président du Comité National** : **Le Commissaire National à la justice et à l'instruction publique**, **R. Cassis**. **Le Commissaire National aux Colonies** **R. PLEVEN**.